

**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical  
du mercredi 2 mars 2022 à 10 heures  
à la Salle des Fêtes de Chalais (36370)**

**Etaient Présents, Excusés, Absents Mmes et MM. les délégués :**

**Communauté de Communes Brenne Val de Creuse**

Nom	Prénom	Observations
AUBRY	Andrée	Présente
BONDOUX	Christel	Est représentée par un suppléant M. SCHOUMACHER Michel
HERVO	Dominique	Absent
JACQUET	Alain	Présent
LACOU	Lydie	Présente
LHERPINIERE	Gilles	Absent
LIAUDOIS	Michel	Présent
MERLOT	Claude	Présent
PESSIONE	Alain	Présent
PIPEREAU	Brigitte	Est représentée par un suppléant M. MATHE Raymond
VACHAUD	Edith	Présente

**Communauté de Communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse**

Nom	Prénom	Observations
BRANGIER	Patrick	Absent
CHARTIER	Bruno	A donné pouvoir à Monsieur MOREAU Jean-Michel
DESAIX	Thierry	Est représenté par un suppléant M. PERROT Lionnel
GUILLOREAU	Marinette	Absente
MARTINEAU	Jean-Marie	Absent
MOREAU	Jean-Michel	Présent
NANDILLON	Jean-Pierre	Présent

**Communauté de Communes Marche d'Occitane Val d'Anglin**

Nom	Prénom	Observations
GOURLAY	Philippe	Est représenté par un suppléant M. NEVIERE Alain
GROEN	Spike	Absent
JOUOT	Hubert	Présent
LAROCHE	Laurent	Est représenté par un suppléant M. BOURGOIN Marcel
VRIGNAT	Frédérique	Présente

### **Communauté de Communes Cœur de Brenne**

Nom	Prénom	Observations
BOISLAIGUE	Christian	Présent
CAMUS	Jean-Louis	Présent
DANVY	Françoise	Absente
MARCQ	Jean-Louis	Présent

### **Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne**

Nom	Prénom	Observations
GUIGNEDOUX	Jean	Présent
RIET	Serge	Absent
VILLIERE	Chantale	Présente

### **Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole**

Nom	Prénom	Observations
AUJEAN	Bernard	Excusé

### **Communauté de Communes Chatillonnais en Berry**

Nom	Prénom	Observations
BOURIN	Alain	Absent

### **Communauté de Communes du Pays Dunois**

Nom	Prénom	Observations
BOURGOIN	Annie	Absente

### **Communauté de Communes du Pays Sostranien**

Nom	Prénom	Observations
COURET	Pierre	Présent

#### **Assistaient également à la réunion :**

Madame TRINQUART Anaïs, Messieurs MAZEROLLES Alban et BOIREAULT Guillaume, Techniciens de rivières, Madame VERITE Marie-Laure, secrétaire – comptable.

Madame Chantale VILLIERE a été désignée secrétaire de séance.

#### **Ordre du jour :**

- 1/ - Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 novembre 2021 ;
- 2/ - Débat d'Orientations Budgétaires 2022 ;
- 3/ - Débat sur la protection sociale complémentaire ;
- 4/ - Point sur les trois bassins versants ;
- 5/ - Délibérations.

Monsieur le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents et remercie Madame Frédérique VRIGNAT pour le prêt de la Salle des Fêtes. Il présente l'ordre du jour de la réunion.

### **1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 3 novembre 2021**

Monsieur le Président demande si des observations, ou des modifications sont à apporter au compte-rendu de la réunion du 3 novembre 2021. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### **2/ Débat d'Orientations Budgétaires 2022**

Monsieur le Président, rappelle qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu conformément aux articles L 2312-1 et L 5211-36 du code général des collectivités territoriales.

#### **- Les dépenses de fonctionnement :**

	Fonctionnement	DOB 2021	BP 2021	DOB 2022
011	Charges à caractère général	307 980 €	336 980 €	212 680 €
012	Charges du personnel et frais assimilés	152 950 €	152 950 €	163 950 €
65	Autres charges de gestion courante	51 160 €	51 160 €	158 156 €
66	Charges financières	833 €	833 €	499 €
68	Dotations aux amortissements	17 115 €	15 513 €	7 834 €

#### **- Les recettes de fonctionnement**

	Fonctionnement	DOB 2021	BP 2021	DOB 2022
73	Taxe GEMAPI pour 4 Communautés de Communes	277 668 €	277 668 €	277 485 €
74	Participation des 4 EPCI qui n'ont pas créé la Taxe GEMAPI	48 151 €	48 151 €	48 299 €
74	Subventions de la Région et de l'Agence de l'Eau	185 600 €	185 600 €	182 505 €
76	Produits financiers	20 €	20 €	20 €
77	Amortissements de subventions	943 €	943 €	943 €

- Les dépenses d'investissement

	Investissement	DOB 2021	BP 2021	DOB 2022
16	Emprunts Remboursement du Capital	9 692 €	9 692 €	10 016 €
20	Logiciels	5 000 €	5 000 €	5 000 €
21	Matériel de bureau, Informatique, mobilier, matériel divers	23 000 €	23 000 €	23 000 €
20 / 23	Bassin versant Anglin	137 580 €	137 580 €	183 000 €
20 / 23	Bassin versant Creuse	88 300 €	88 300 €	156 100 €
20 / 23	Bassin versant Claise	55 000 €	30 000 €	180 000 €
23	Prévention des Inondations	51 000 €	47 000 €	45 000 €
	Contrat Territorial Zones Humides			7 000 €
23	Programme ripisylve			75 000 €
13	Amortissements de subventions	943 €	943 €	943 €

- Les recettes d'investissement

	Investissement	DOB 2021	BP 2021	DOB 2022
10	FCTVA	1 163 €	1347 €	1 553 €
13	Subventions de l'Agence de l'Eau, des Régions centre et Nouvelle Aquitaine et du Département de la Creuse	105 816 €	105 816 €	322 850 €
28	Amortissement de subventions	17 115 €	15 513 €	7 834 €

- La répartition par bassin versant

<b>Bassin de la Creuse</b>			
<b>Action prévisionnelle</b>	<b>Montant estimatif</b>	<b>Subvention estimative</b>	<b>Reste à Charge</b>
Lutte contre la jussie	15 600 €	0	15 600 €
Entretien Equipe verte	10 000 €	0 €	10 000 €
Travaux rétablissement de la continuité écologique (CTMA Creuse)	11 000 €	11 000 €	0 €
Participation étude Argenton (CTMA Creuse)	24 000 €		24 000 €
Participation étude et travaux Tournon (CTMA Creuse)	18 000 €	0 €	18 000 €
Etude prévention des Inondations	17 050 €	0 €	17 050 €
Etude continuité écologique sur le Bouzanteuil (CTMA Creuse)	10 000 €	5 000 €	5 000 €
Etude continuité écologique sur les Chézeaux (CTMA Creuse)	15 000 €	7 500 €	7 500 €
Travaux Bouzanteuil	107 000 €	74 900 €	32 100 €
Suivis biologiques (CTMA Creuse)	19 500 €	9 850 €	9 650 €
Communication	4 600 €	3 300 €	1 300 €
Travaux prévention des inondations	15 000 €	0 €	15 000 €
Contrat territorial zones humides Brenne	2 300 €	1 150 €	1 150 €
Programme ripisylve	25 000 €	0 €	25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>294 050 €</b>	<b>112 700 €</b>	<b>181 350 €</b>

### Bassin de l'Anglin

Action prévisionnelle	Montant estimatif	Subvention estimative	Reste à Charge
Lutte contre la jussie (CTMA Anglin + poursuite engagement 2020)	26 520 €	6 000 €	22 920 €
Entretien Equipe verte	10 000 €	0 €	10 000 €
Travaux rétablissement de la continuité écologique (CTMA Anglin)	30 000 €	30 000 €	0 €
Participation travaux restauration continuité Ingrandes	12 000 €	0	12 000 €
Etude prévention des Inondations	17 050 €	0 €	17 050 €
Etude débit biologique (SAGE Creuse)	1 900 €	0 €	1 900 €
Etude effacement/aménagement de seuils (CTMA Anglin)	54 000 €	33 000 €	21 000 €
Travaux de mise en défens (clôtures-abreuvoirs)	59 100 €	42 300 €	16 800 €
Restauration bras mort	12 000 €	6 000 €	6 000 €
Travaux de recharge granulométrique	24 000 €	16 800 €	7 200 €
Travaux de ripisylve/ gestion des embâcles (CTMA Anglin)	24 600 €	7 400 €	17 200 €
Suivi de la qualité de l'eau	4 400 €	3 300 €	1 100 €
Communication	4 900 €	4 500 €	400 €
Travaux prévention des inondations	15 000 €	0 €	15 000 €
Contrat territorial zones humides Brenne	2 300 €	1 150 €	1 150 €
Programme ripisylve	25 000 €	0 €	25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>322 770 €</b>	<b>150 450 €</b>	<b>172 320 €</b>

<b>Bassin de la Claise</b>			
<b>Action prévisionnelle</b>	<b>Montant estimatif</b>	<b>Subvention estimative</b>	<b>Reste à Charge</b>
Lutte contre la jussie	1 560 €	0 €	1 560 €
Entretien des seuils	20 000 €	0 €	20 000 €
Etude prévention des Inondations	17 050 €	0 €	17 050 €
Etude débit biologique (SAGE Creuse)	1 900 €	0 €	1 900 €
Projet contrat territorial milieux aquatiques	180 000 €	105 500 €	74 500 €
Travaux prévention des inondations	15 000 €	0 €	15 000 €
Contrat territorial zones humides	2 300 €	1 150 €	1 150 €
Programme ripisylve	25 000 €	0 €	25 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>262 810 €</b>	<b>106 650 €</b>	<b>156 160 €</b>

Il est précisé aux membres du comité syndical qu'un mail leur sera envoyé dans les prochains jours afin de leur faire parvenir la cartographie des Zones d'Expansion des Crues (ZEC) sur leur territoire. Il est rappelé que ces cartes n'ont pas de valeur juridique, elles sont à disposition à titre informationnel.

Dans le même temps et pour raviver la mémoire, le SMABCAC étudie la possibilité de faire de l'information en posant des repères de crues sur certaines zones à déterminer mais accessibles.

Dans le cadre du Contrat Territorial Zones Humides Brenne, le SMABCAC accueille Clarisse DELINE pour travailler sur cette problématique. Elle a commencé son travail en sollicitant les communes pour recenser les sources et fontaines que vous pourriez avoir sur votre territoire.

Le Comité syndical prend acte du débat d'orientation budgétaire.

### **3/ Débat sur la protection sociale complémentaire**

La nouvelle ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 prévoit l'obligation pour les employeurs de participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents en 2025 (à hauteur de 20% minimum d'un montant de référence) et aux contrats santé en 2026 (à hauteur de 50 % minimum d'un montant de référence).

Monsieur le Président indique que le SMABCAC ne participe ni à la prévoyance de ses agents, ni à la mutuelle de ses agents.

Le Comité Syndical prend acte :

- des nouvelles dispositions prochainement en vigueur en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux (ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021),
- du projet du Centre de Gestion de l'Indre des consultations en vue de conclure deux conventions de participation en santé et prévoyance,
- que le Président mandate le CDG 36 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque Prévoyance et d'une convention de participation pour le risque Santé,
- que le Président s'engage à communiquer au CDG 36 les éléments nécessaires à la procédure de mise en concurrence,
- que son adhésion à ces conventions de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le CDG de l'Indre, par délibération et après convention avec le CDG 36 ; étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposées, la collectivité aura la faculté de ne pas signer les conventions de participation souscrites par le CDG 36.

### **4/ Point sur les trois bassins versants**

#### **- Le Bassin Versant de l'Anglin :**

Pour l'année 2022, il est prévu sur l'Anglin :

- \_ La fin de la réalisation de l'étude continuité sur les 5 seuils de l'Anglin,
- \_ La réalisation de travaux agricoles sur la partie amont de l'Anglin sur les communes de Mouhet, la Châtre-L'Anglin et Azerables. Ainsi, la pose de 2600m de clôture électrique, de 12 points d'abreuvement et de 2 passages à gué sont prévus,
- \_ La réalisation de recharge granulométrique sur plus de 900m de linéaire de l'Anglin amont, sur les communes de Mouhet, la Châtre-L'Anglin et Azerables,
- \_ L'effacement de quelques vestiges d'anciens ouvrages impactant la continuité écologique sur l'Anglin amont.



### **- Le Bassin Versant de la Creuse :**

\_ Sur le bassin versant de la Creuse, plusieurs actions prévues en 2021 sont reportées à l'année 2022 : l'étude de la continuité écologique sur les 4 seuils d'Argenton sur Creuse, les travaux sur le seuil de Tournon Saint Martin et l'étude continuité écologique sur le Bouzanteuil.

Monsieur JOUOT questionne le Syndicat sur le fait que le SMABCAC n'a pas apporté de précisions sur la prise en compte de l'évolution de la réglementation sur l'étude des seuils d'Argenton sur Creuse contrairement à celle apportée au bassin versant de l'Anglin. Les projets d'études sur les 4 seuils d'Argenton sur Creuse ne sont pas concernés. Trois des ouvrages sont proposés en aménagements au regard des attentes de la commune et des propriétaires, la nouvelle réglementation ne parle que de l'effacement, et le seuil du camping est aujourd'hui un ouvrage qui semble non autorisé construit au début des années 2000 ou à la fin des années 1990.

Pour 2022, il est prévu en plus :

\_ l'étude de la restauration de la continuité écologique sur les Chézeaux,

\_ la restauration morphologique et l'effacement de deux petits seuils sur environ 1,5 km du Bouzanteuil,

Monsieur MATHE évoque le caractère particulièrement privé du Bouzanteuil où les propriétaires interdisent l'accès au cours d'eau. A l'exception de la Creuse, à l'aval de Saint Marin (Saint Marcel), l'ensemble des cours d'eau du SMABCAC sont non domaniaux (art. L 215-2 du Code de l'Environnement), les propriétaires des terrains riverains sont également propriétaires de la moitié du lit mineur. L'accès est donc limité à la volonté des propriétaires et/ou à la signature de bail de pêche entre les propriétaires et les AAPPMA locales. La Creuse, dans sa partie domaniale, offre elle une obligation de laisser une servitude de halage ou de marchepied (art L 2131-2 du Code général de la propriété des personnes publiques) de minimum 3m25.

### **- Le Bassin Versant de la Claise :**

Le bassin versant de la Claise est toujours en phase d'études avec le travail en cours de définition d'un programme de travaux. Celui-ci s'appuiera sur les 3 items déjà constitutifs des contrats territoriaux de la Creuse et de l'Anglin :

- Volet A – Restaurer les milieux Aquatiques
- Volet B – Rétablir la continuité écologique
- Volet C – Sensibiliser, Communiquer et approfondir les connaissances

Un quatrième volet s'insèrera et visera à proposer des actions d'adaptation de connaissance des écoulements et l'adaptation au changement climatique.

Une dizaine de projets sont en cours de rédaction et nécessitent un travail de terrain et une rencontre avec les principaux propriétaires.

### **- Les Actions communes aux trois bassins :**

Sur les 3 bassins versants, le SMABCAC souhaite poursuivre son engagement sur les espèces invasives malgré l'absence de financements. La lutte contre la jussie concernera les 3 cours d'eau principaux avec une action qui se développera sur la Creuse. Le maintien de la prime d'1 € par ragondins ou rats musqués détruits sera proposé lors du vote du budget.

Les suivis physico-chimiques et biologiques se feront dans le cadre des contrats territoriaux de l'Anglin et de la Creuse tandis que des suivis hydrologiques seront poursuivis et accentués dans le cadre du site participatif enquête d'eau.

\_ Des actions de suivi biologique et physico-chimique des cours d'eau faisant l'objet de travaux dans les différents contrats territoriaux.

## **5/ Délibérations**

### **Indemnisation des stagiaires**

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le SMABCAC accueille 2 étudiants cette année :

- La première Clarisse DELINE qui réalise actuellement une étude sur la Gestion quantitative de la ressource en eau et plus particulièrement sur la restauration des sources et des fontaines, dans le cadre de sa formation de Licence Professionnelle Gestion de l'eau et développement de ses territoires au Centre d'Etudes Supérieures de CHATEAUROUX (Indre), sur une durée de 6 mois.

- Le second Aurélien CHEBRET réalisera une étude hydromorphologique sur les linéaires de cours d'eau concernés par de la restauration du lit mineur sur les différents contrats territoriaux dans le cadre de sa formation de Brevet de Technicien Supérieur Agricole, Gestion et Protection de la Nature au Lycée Agricole de VENDOME (Loir et Cher) d'une durée totale de 12 semaines.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de leur attribuer une gratification conformément à la réglementation. Il indique également que les stagiaires pourront être amenés à utiliser leur véhicule personnel pour les déplacements effectués sur le terrain. Il propose que les frais de déplacement soient remboursés.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de verser aux 2 stagiaires une indemnité de 591.50 € par mois en fonction des périodes de stage, et de rembourser les frais de déplacement.

### **Travaux de lutte contre la prolifération de la jussie sur la Creuse, l'Anglin et la Claise**

En 2020 et en 2021, le SMABCAC a engagé deux phases d'enlèvement de jussie sur les cours d'eau de l'Anglin, de la Creuse et de la Claise. Monsieur le Président propose de renouveler une phase de travaux pour lutter contre cette plante et de poursuivre l'action menée l'an dernier. Il propose de prévoir dans le prochain budget, la somme de 43 680 € qui sera répartie sur les 3 bassins versants en fonction de l'état de développement de la plante.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'autorise à procéder à la passation du marché public et à faire les demandes de subventions.

## Location 2, rue du bout du monde à Mézières en Brenne

Monsieur le Président rappelle que le SMABCAC a en location un logement situé 1, rue de la Mairie à Mézières-en-Brenne, dans lequel est installé son bureau administratif. La commune de Mézières en Brenne souhaite reprendre l'usage de ce local. En contrepartie, elle propose un autre local situé à l'ancien bureau de Poste. Il propose de prendre en location le rez-de-chaussée ainsi qu'une partie de la cave du bâtiment situé au 2, rue du Bout du Monde à Mézières-en-Brenne, à compter du 1er avril 2022, moyennant un loyer mensuel de 400 € hors charge.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, donne pouvoir à Monsieur le Président de signer le contrat de location avec la Commune de Mézières-en-Brenne ainsi que tous les documents concernant cette location.

### Divers :

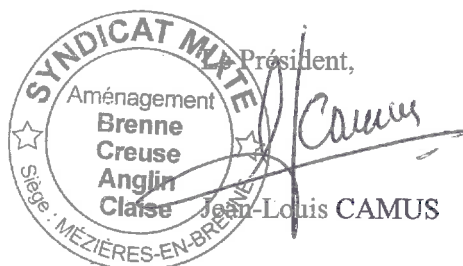
Monsieur le Président rappelle les prochaines réunions. Il remercie les 3 techniciens de rivières pour leur présentation ainsi que les membres présents, et clôture la séance à 11 h 30.

Fait à Mézières-en-Brenne,

Le 8 mars 2022

La secrétaire,

Chantale VILLIERE



En annexe : Le diaporama présenté lors de la réunion

